

**G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,**  
**O U P A P I E R - N O U V E L L E S**  
**D E T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .**

Du VENDREDI 2 Décembre 1791.

**I T A L I E .**

*Extrait d'une lettre de Turin, du 20 novembre.*

ON a dû remarquer dans la réponse que le roi de Sardaigne a faite à la lettre de notification du roi de France. l'affectation de ne pas dire un seul mot qui ait rapport à la constitution nouvelle, & de désigner la nation française par le nom de sujets. Ce n'est pas seulement pour juger des dispositions de notre cour. Mais il est une circonstance qu'on a, je crois, ignorée ou dissimulée en France, & qui peut encore mieux faire connoître de quel côté sa majesté Sarde a vu l'acceptation de Louis XVI, c'est que le ministre piémontois, en recevant la lettre de notification de S. M. T. C. a refusé l'exemplaire de la constitution qui l'accompagnait.

Les Français ne doivent pas oublier que notre cour est celle qui s'est déclarée la première contre la révolution, en donnant un asyle & des secours aux émigrés. C'est aujourd'hui un fait connu que le roi avoit décidé de prêter des troupes aux princes; mais qu'il en fut détourné par le comte Graneri, ministre de l'intérieur, & le seul homme éclairé de la cour, qui lui fit envisager comme un effet inévitable de cette invasion la perte de la Savoie, où l'on ne tarderoit pas à porter la guerre. Indépendamment de la tyranomanie qui est la passion de tous les princes grands & petits, le roi de Sardaigne doit haïr la révolution, & en craindre l'influence plus qu'aucune autre puissance de l'Europe. Il ne peut se dissimuler que les Savoyens sont Français par la langue, les mœurs & les habitudes; qu'ils sont disposés à une révolution parce qu'ils sont accablés d'impôts, & que la cour de Turin a eu jusqu'ici l'absurde politique de gouverner comme un peuple conquis, & de les livrer aux caprices de l'aristocratie piémontoise, qui est une des plus insolentes de la terre (1). On prend toutes les précautions possibles pour empêcher que le mécontentement n'éclate. On ferme les yeux sur beaucoup d'actes d'insubordination, on réprime quelquefois l'arbitraire des gens en place, on déploie de tous côtés un grand appareil de forces. Mais toutes ces précautions seront insuffisantes si les idées de liberté continuent à se répandre. On prétend que le prince de Piémont, à qui tout le monde accorde beaucoup de lumières, a dit, en parlant de la révolution française: ceux qui ont envie de régner n'ont qu'à se dépêcher. Les souverains de la Savoie éprouveront les premiers la vérité de cette prédiction.

**P A Y S - B A S .**

*De Bruxelles, le 27 novembre.*

Au moment où tout sembloit s'arranger, voilà que les choses se brouillent plus que jamais; les quatre députés des (Etats qui étoient en état d'arrestation ont été transférés hier au soir au treurenberg. (prison publique pour le civil & le criminel) C'est encore par une sentence du conseil de Brabant que

cet emprisonnement a été ordonné, il paroît faire peu d'impression ici.

Des cinq conseillers qu'on a voulu exclure du conseil de Brabant, quatre avoient accepté la pension de quatre mille florins, le baron d'Overschie, seul, l'avoit refusé; on étoit à peu-près d'accord: mais malgré ces quatre mille florins de retraits, accordés par le gouvernement à ceux qu'on éloignoit, les Etats ont voulu conserver à ces conseillers leurs recours en justice réglée. Cette prétention ne pouvoit pas être admise, puisqu'elle jetoit un doute sur la validité du conseil, & que les prétendus plaignans auroient eu trente années pour faire valoir le recours qu'on vouloit leur réserver. A présent il seroit difficile vu l'obstination des Etats, & la légalité des démarches du gouvernement & du conseil de Brabant: il seroit difficile, dis-je, de prévoir comment tout cela pourra s'arranger.

**F R A N C E .**

*De Paris, le 2 décembre.*

Hier au soir la reine vint au théâtre de la Nation avec le prince-royal: les cris de vive la reine! se firent entendre; & quelques-uns ayant voulu les troubler, les acclamations n'en devinrent que plus vives & plus universelles.

Tant que les émigrans n'auront pas le roi à leur tête, ils tenteront de vains efforts contre la France; mais on ne peut se dissimuler que si Louis XVI pouvoit aller joindre leurs cohortes criminelles, il trouveroit dans les mécontents du royaume & dans les secours des puissances étrangères, des moyens très-puissans pour ébranler notre constitution. Il est vrai que l'indignation du peuple, le zèle des gardes nationales & la fidélité de l'armée de ligne opposeroient de grands obstacles à la contre-révolution; mais il y auroit beaucoup de sang répandu: la France deviendroit un théâtre de carnage, & au moindre revers des troupes patriotiques, nos assignats tomberoient tellement en discrédit, qu'on pourroit difficilement subvenir à l'entretien des défenseurs de l'état. D'un autre côté Louis XVI est parfaitement libre; & s'il vouloit abuser de sa liberté pour tenter une évasion, elle pourroit être plus heureuse que la première: c'est une vérité triste, mais on ne peut l'écarter, jusqu'à ce que notre constitution se soit affermie: la bonne-foi de Louis XVI en est peut-être aujourd'hui le seul garant: c'est donc vouloir la contre-révolution, que d'accabler ce prince de dégoûts, & de chercher à le séparer de la nation. Il n'y a que les aristocrates & les factieux qui puissent favoriser un projet qui bouleverseroit l'état. C'est donc à eux qu'il faut attribuer les bruits démentis dans la lettre suivante:

*Lettre de M. le ministre de l'intérieur, à M. le maire de Paris.*

Le 30 novembre 1791.

Le roi vient d'être informé, monsieur, qu'on répand & qu'on s'efforce d'accréditer des bruits propres à allarmer tous les citoyens & à troubler la tranquillité publique. On a dit au roi que dès demain peut-être des couriers supposés doivent entrer dans Paris de plusieurs côtés, & y publier que les émi-

(1) En Savoie, toutes les places sont occupées par des Piémontois; celle d'exécuteur de la haute justice ne se donne même qu'à un Piémontois; c'est la seule qui ne leur soit pas disputée.

grands sont entrés en France les armes à la main : on doit annoncer en même-temps que le roi a quitté Paris.

Cet avis, donné par des personnes graves, mérite d'autant plus d'attention, que d'autres faits antérieurs manifestent une intention très-caractérisée, d'exciter à Paris un grand mouvement. Vous n'ignorez pas, monsieur, qu'un sous-officier de garde chez le roi, donna, il y a une quinzaine de jours, une fautive consigne, sous le prétexte d'un prétendu projet de départ de sa majesté. On a depuis employé le même prétexte pour inquiéter la réserve de l'hôtel-de-ville. Hier, on faisoit crier dans un fauxbourg que le roi n'étoit plus à Paris; enfin, certaines feuilles recueillent & propagent ces rumeurs avec une affectation remarquable.

Le roi, monsieur, me charge de vous prévenir de ces coupables manœuvres, & ne doute pas que vous ne preniez les mesures convenables pour préserver la capitale des désordres qui pourroient en être la suite.

Le ministre de l'intérieur. (Signé) B. C. CAHIER.

*Copie d'une lettre du ministre de la guerre aux colonels des régimens d'infanterie & des troupes à cheval, & aux commandans des bataillons d'infanterie légère.*

Le 25 novembre 1791.

Le roi, monsieur, étant occupé de composer sa maison militaire, & voulant donner à l'armée une marque de sa bienveillance, en tirant de tous les régimens des hommes qui, par leur respect pour les loix & pour le service de l'état, aient mérité ce témoignage particulier de sa confiance; sa majesté me charge de vous demander de lui présenter trois sujets dont vous connoissez la probité, les mœurs, l'attachement à la constitution & à la personne du roi.

Je vous prie en conséquence, monsieur, de me faire parvenir les noms de trois sujets, ayant au moins quatre ans de service, n'ayant ni moins de 20 ans, ni plus de 30, d'une taille & d'une figure distinguées.

Le ministre de la guerre. (Signé) DUPORTAIL.

Dans un tems où il semble exister un système de provocation contre la France, il n'est pas inutile de connoître comment elle seroit en état de résister à une attaque. Il n'y a que les gens de l'art qui puissent donner des notions satisfaisantes sur cet important objet : mais quand les gens de l'art ne sont pas d'accord, il importe de porter au tribunal du public leurs idées opposées. C'est ce qui nous a engagé à publier les deux lettres suivantes.

*Lettre de M. de Wittgenstein, commandant la seconde division, à M. Louis de Noailles, relative à celle qui a été insérée dans un des n°. de la Gazette Universelle.*

Meziers, le 17 novembre 1791.

M. de Rochambeau m'a écrit pour vous prier, monsieur, de vouloir bien lui envoyer le mémoire de M. le maréchal de Mury, dont il est fait mention dans une lettre signée de vous, & insérée dans les journaux. J'exécute ses ordres, & je suis persuadé que vous ne vous refuserez pas à lui donner la connoissance qu'il vous demande.

M. de Rochambeau a été surpris que vous ayez avancé dans cette lettre qu'il nous manque dans ce moment un système complet de défense entre Givet & Metz. Le système pourroit exister sans que vous en eussiez connoissance, & vous n'ignorez pas qu'un colonel, à la guerre, est chargé de contribuer à l'exécution d'un plan dont l'ensemble lui est presque toujours inconnu; mais votre assertion a dû me surprendre bien plus que M. de Rochambeau, puisqu'à votre arrivée à Sedan, il y a un mois environ, je vous ai communiqué une partie des mesures approuvées par M. de Rochambeau, & concertées dans plusieurs conférences, où les officiers généraux de la seconde & troisième divisions avoient été appelés, pour lier la défense de toute la frontière depuis Givet jusqu'à Bitche. M. de Rochambeau a encore remarqué avec surprise, monsieur, que l'idée que vous donnez au public des forces de la seconde division, est très-inférieure à ce qu'elles sont effectivement. Les deux départemens de la Marne & des Ardennes, dont le territoire compose la seconde division, contiennent

seize bataillons de troupes de ligne, seize bataillons de volontaires nationaux, six compagnies & demi d'artillerie, & dix-sept escadrons.

Dans votre lettre, il n'est fait mention que de huit bataillons & treize escadrons.

*Réponse de M. Louis de Noailles à M. de Wittgenstein.*

..... Vous avez un mémoire de moi sur l'état présent de la frontière, qui contient des observations plus étendues & plus importantes que celles qui se trouvent dans les journaux. J'ai rempli mon devoir en vous les faisant parvenir; j'ai même été au-delà de ce que nos relations militaires me prescrivent. Vous avez négligé mes réflexions, & vous n'avez pas même demandé les cartes levées avec soin, qui accompagnoient mon travail; & que je vous avois annoncé.

Le plan de défense de la Meuse, fait par M. le maréchal de Mury, est déposé au bureau de la guerre; son neveu, sous les ordres duquel j'ai servi, en a un exemplaire; plusieurs officiers de notre armée en ont connoissance; & si M. de Rochambeau eût désiré que je lui confiasse une chose qui peut m'être agréable ou utile, je ne crois pas qu'il eût pris un intermédiaire entre lui & moi.

M. de Rochambeau n'a pas dû être étonné que j'aie avancé qu'il n'existoit pas un système complet de défense entre Givet & Metz, parce que ce mot complet suppose le secours de l'art fortifiant, réuni aux avantages de la nature. Ainsi lorsque Frédéric II, après la guerre de 1756, avoit Glatz & Schweidnitz pour ligne de défense en Silésie, il n'avoit pas un système complet; mais depuis qu'il a fait construire la forteresse de Sillesberg entre ces deux places, & qu'il a formé en arriere de ces différentes points un camp retranché considérable, avec des communications sur Breslaw, il a un système complet de défense sur la frontière de la Bohême: en effet, il peut entrer dans le pays ennemi sans perdre ses communications avec son propre pays: en éprouvant des revers, il a des points sur lesquels il peut se replier; & dans la supposition d'une guerre offensive en Silésie, les attaquans sont obligés de commencer la guerre par un siège ou par une attaque où l'avantage du nombre est détruit par l'art de la défense.

Dans la guerre de la succession de Bavière, l'empereur Joseph II, dirigé par les mêmes vues, fortifia la position de Koenigsgratz, & rendit, par cette sage disposition, les efforts de l'armée prussienne inutiles pendant deux campagnes.

Vous dites que le système complet de défense pourroit exister sans que j'en eusse connoissance, &c.

Cela seroit impossible, à moins qu'on n'eût projeté une guerre de position: or, pour faire une guerre de position, il faut connoître les dispositions de l'ennemi. Au surplus, dans le cas d'une attaque de toutes les puissances de l'Europe, il seroit nécessaire d'avoir, dans la deuxième division, une armée de soixante mille hommes, & nous ne l'avons pas. Mais quand nous serions une guerre de position, nous n'aurions pas encore un système complet de défense.

M. de Caraman & M. de Bouillé qui ont successivement commandés dans la frontière que vous êtes chargé de défendre, avoient tellement senti les vérités que je viens d'avancer, que le premier avoit projeté de fortifier Douzy, & de donner à ce poste une capacité assez grande pour contenir une forte garnison, & que le second avoit tracé un camp retranché, susceptible de réunir douze mille hommes en avant de Sedan.

M. de Vauban, que l'on peut citer, ne croyant pas notre première ligne sur la Meuse assez forte pour résister à des efforts sageement combinés contre la France, après la cession de Luxembourg, avoit voulu fortifier Stenay.

Vous annoncez que vous m'avez communiqué une partie des mesures approuvées par M. de Rochambeau: voici ce que je savois avant d'arriver à Sedan. M. de Riccé, votre adjudant-major, avoit écrit à M. Alexandre de Lameth, alors président du comité militaire de l'assemblée constituante, que vous & M. de Bellemont aviez été réunis aux officiers du génie & de l'artillerie, pour combiner un plan de défense sur la frontière des Ardennes. Il s'agissoit de pratiquer des ouvrages pour fortifier le poste de Carignan, & empêcher l'approche de Sedan; on vouloit rendre le débouché des vallées plus difficile, & placer des redoutes à la tête des gués de la Meuse: mais il n'y a pas eu le plus léger remuement de terre depuis Mont-Médi jusqu'à Sedan; & M. de Riccé, en me répétant ce que je devois à sa confiance dans le comité militaire, a exprimé son regret sur ce que M. de Rochambeau n'avoit pas adopté vos premières dispositions, & sur l'opinion où il étoit qu'on ne devoit s'occuper que d'une défense environnante.

En suivant votre lettre, monsieur, c'est présentement à M. de Rochambeau que je dois répondre; car c'est encore lui qui a remarqué avec surprise que je n'ai pas donné l'état exact des forces de la deuxième division. — M. de Rochambeau n'a pas dû remarquer avec surprise que je n'ai pas écrit ce que je n'ai pas voulu écrire. Je n'ai jamais pensé à donner l'état des forces de la deuxième division; j'ai cherché à détruire les dénominations injustement portées contre M. du Portail, & j'ai dit: Les dix bataillons, les treize escadrons, & les deux bataillons de gardes nationales que j'ai sous les yeux, ont un nombre suffisant d'officiers

pour faire le  
avoir des res

Je n'ai rien  
tenir. Tant q  
vous les effor  
briser contre  
celui de la t  
siques; je so  
françois au

Les repré  
commettre de  
l'intérêt natio  
tems, les ha  
à la raison,  
présentatif,  
bien & le bo

Dans un c  
dans le cours  
y ait aucun  
journaux, ai  
puisse conven  
écrit, & je t  
seconde fois.

Quand l  
été, mardi

de prendre  
petrie est i  
assure qu'il  
air qui rém  
aux vœux  
notent ce

» sidération  
» que je n  
» que, po  
» pecter a  
Voici le

Message a

S r

« A pei  
sur la situ  
troubles qu  
ratifs crim

» Leur  
méconcoiss  
affectent d'  
phalie, qu

» Ces p  
mandent de  
que la nati  
créanciers.

» C'est  
tenir aux p  
des Franco

» Dites-  
contre la  
dites-leur  
faire aucun

l'amitié inv  
pcterons le  
nous voul  
si des priac  
ratifs dirig  
eux, non p

» C'est à

(1) Nous p  
paragraphe.  
nos adversair

pour faire le service, &c. Je n'ai parlé que des troupes dont je pouvois avoir des renseignements certains.

Je n'ai rien avancé que je ne puisse & que je ne sois disposé à soutenir. Tant que la maison d'Autriche ne sera pas l'ennemie de la France, tous les efforts des puissances étrangères seront inutiles, & viendront se briser contre notre résistance. Je desiré, pour l'intérêt de Léopold & pour celui de la tranquillité publique, qu'il persiste dans ses dispositions pacifiques; je souhaite qu'il y soit encouragé par l'attachement du peuple François au gouvernement monarchique, & par son amour pour le roi.

Les représentans d'une grande nation peuvent s'aveugler un instant, commettre de grandes erreurs, agir même dans un système contraire à l'intérêt national, & obtenir de grands applaudissemens; mais avec le tems, les haines diminuent, les factions s'éteignent, l'enthousiasme cède à la raison, & il ne reste de vraiment fidèle dans un gouvernement représentatif, que ce qui est utile à la liberté, & que ce qui peut faire le bien & le bonheur de tous (1).

Dans un autre tems je n'aurois pas publié les vérités que j'ai énoncées dans le cours de cette discussion; mais elles sont trop connues pour qu'il y ait aucun danger à les répéter aujourd'hui. J'envoie ma lettre aux journaux, ainsi que je vous l'ai mandé; c'est la seule manière dont je puisse convenablement répondre à M. de Rochambeau, qui ne m'a pas écrit, & je trouve dans cette démarche l'espérance que vous me lirez une seconde fois.

Quand les vingt-quatre députés de l'assemblée nationale ont été, mardi soir, remettre au roi le message, pour lui demander de prendre des mesures efficaces contre les invasions dont la patrie est menacée de la part de ses enfans rebelles, on assure qu'il a reçu la députation avec beaucoup d'égard, & d'un air qui témoignait son approbation & son désir de condescendre aux vœux du corps législatif. Il a répondu en termes qui dénotent ce sentiment: Je prendrai, a-t-il dit, en grande considération le message de l'assemblée nationale. Vous savez que je n'ai rien négligé pour rétablir la tranquillité publique, que, pour maintenir la constitution, & pour la faire respecter au-dehors »

Voici le beau discours qui lui fut adressé par la députation.

*Message au roi, proposé par M. Vaublanc, & adopté par l'Assemblée nationale, le 29 novembre.*

SIRE,

« A peine l'assemblée nationale a-t-elle porté ses regards sur la situation du royaume, qu'elle s'est aperçue que les troubles qui l'agitent encore, ont leur source dans les préparatifs criminels des François émigrés.

« Leur audace est soutenue par des princes allemands qui méconnoissent les traités signés entre eux & la France, & qui affectent d'oublier qu'ils doivent à cet empire le traité de Westphalie, qui garantit leurs droits & leur sûreté.

« Ces préparatifs hostiles, ces menaces d'invasion, commandent des armemens qui absorbent de sommes immenses, que la nation auroit versées avec joie dans les mains de ses créanciers.

« C'est à vous, sire, de les faire cesser; c'est à vous de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des François.

« Dites-leur que par-tout où l'on souffre des préparatifs contre la France, la France ne peut voir que des ennemis: dites-leur que nous garderons soigneusement le serment de ne faire aucune conquête; que nous leur offrons le bon voisinage, l'amitié inviolable d'un peuple libre & puissant; que nous respecterons leurs loix, leurs usages, leur constitution; mais que nous voulons que la nôtre soit respectée. Dites-leur enfin que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les François, les François porteront chez eux, non pas le fer & la flamme, mais la liberté.

« C'est à eux de calculer quelles peuvent être les suites de

réveil des nations. Depuis deux ans que les François patriotes sont persécutés près des frontières, & que les rebelles trouvent des secours, quel ambassadeur a parlé, comme il le devoit, en votre nom? Aucun.

« Si les François, chassés de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes, s'étoient rassemblés en armes sur nos frontières; s'ils avoient été protégés par des princes d'Allemagne, sire, nous vous le demandons, quelle eût été la conduite de Louis XIV? Eût-il souffert ces rassemblemens? Eût-il souffert des secours donnés par des princes qui, sous le nom d'alliés, se conduisent en ennemis? Ce qu'il eût fait pour son autorité, que votre majesté le fasse pour le salut de l'empire, pour le maintien de la constitution.

« Sire, votre intérêt, votre dignité, la grandeur de la nation outragée; tout vous prescrit un langage différent de celui de la diplomatie. La nation attend de vous des déclarations énergiques auprès des cercles du haut & bas-Rhin, des électeurs de Trèves, de Mayence, & de l'évêque de Spire. Qu'elles soient telles que les hordes de émigrés soient à l'instant dispersées. Prescrivez un terme prochain, au-delà duquel nulle réponse dilatoire ne sera reçue: que votre déclaration soit appuyée par la marche des forces qui vous sont confiées; que la nation sache enfin quels sont ses amis & ses ennemis.

« Nous reconnoissons à cette démarche éclatante le défenseur de la constitution. Vous assurerez aussi la tranquillité de l'empire, inséparable de la vôtre: vous hâterez les jours de la prospérité nationale, où la paix fera renaitre l'ordre & le regne des loix, où votre bonheur se confondra dans celui de tous les François ».

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. la Cepede.)

Séance du jeudi premier décembre.

Un cultivateur anglois avoit acheté en France plusieurs jumens & quelques étalons, avec le projet d'en multiplier la race en Angleterre. Lorsqu'il s'est présenté au Havre, on a refusé de laisser sortir les chevaux qu'il vouloit faire embarquer, & il a adressé ses réclamations à l'assemblée nationale. Le comité d'agriculture en a fait le rapport à l'ouverture de la séance, & l'assemblée a accordé à l'agriculteur anglois la permission d'exporter les chevaux qu'il avoit achetés, satisfaite de trouver cette occasion d'entretenir la bonne harmonie avec la nation angloise.

M. Vernier continue à être retenu sous le secret & dans les fers. M. Becquet a invoqué les sentimens de la nature & de l'humanité pour engager l'assemblée nationale à s'intéresser au sort du prisonnier. . . Parce que la haute cour nationale n'est pas formée, les prières de l'infortuné retomberont-elles vers la terre, & l'homme gémera-t-il long-tems abandonné de tous ses semblables. . . L'assemblée a chargé son comité de lui présenter un projet pour compléter la formation de la haute cour nationale.

On annonçoit le rapport du comité colonial, lorsqu'une députation de Saint-Malo a demandé à se présenter à la barre. Elle a été reçue, & l'orateur a fait d'abord le récit des désastres des colonies; il n'a pas épargné les amis des noirs. « Philantropes hypocrites, s'écrioit-il, jouissez de vos succès, ils sont dignes de vous; six millions de François vivent des colonies, disoit-il ensuite, si elles périssent, comme on a osé en former le vœu dans cette assemblée. . . (1). Cette dernière phrase a excité des murmures; on a demandé que le pétitionnaire fût rappelé au respect qu'il devoit à l'assemblée; & après quelques débats, cette proposition a été adoptée. La députation a obtenu les honneurs de la séance.

(1) Cette phrase ne s'appliquoit point à l'assemblée nationale; qui ne peut répondre du délire de quelques-uns de ses membres.

(1) Nous prions nos lecteurs de peser les réflexions contenues dans ce paragraphe. D'après cet aveu de M. de Noailles, que le public juge entre nos adversaires & nous?

M. Vergniaux a fait lecture ensuite d'une pétition individuelle de plusieurs citoyens françois, qui se plaignent d'avoir été emprisonnés en arrivant au Cap, & d'avoir essuyé de mauvais traitemens, quoiqu'ils eussent exposé les intentions qui les amenoient. Cette pétition a été renvoyée au comité colonial.

Le comité a demandé un délai de quinzaine pour faire son rapport. Cette demande a été appuyée par M. Derembourg, qui a observé avec raison que l'esprit de parti avoit entassé les calomnies & contre les colons, & contre les amis des noirs, & que le jour de la vérité ne pouvoit pénétrer que lentement sur les forfaits qui avoient désolé la colonie. L'assemblée a accordé un délai de huit jours au comité colonial. M. Brissot a saisi cette occasion pour demander à l'assemblée qu'on lui permit de prononcer un discours dans lequel il a dit avoir déchiré le voile qui n'avoit été jusqu'à présent que foiblement soulevé par des mains impartiales. Il a soutenu que la révolte de Saint-Domingue étoit une révolte des blancs & non des noirs; il a divisé les habitans de Saint-Domingue en quatre classes; les colons propriétaires, les blancs vivant d'industrie, les gens de couleur & les esclaves. Les propriétaires sages & économes aiment la métropole, les propriétaires dissipateurs n'aiment pas plus la patrie que le débiteur n'aime son créancier; les petits blancs sont opposés aux blancs, parce qu'ils convoitent leur propriété.

Les gens de couleur forment le tiers-état des îles, si utile & si méprisé par des hommes si méprisables; le premier cri dans les colonies a été pour la liberté, le second pour le despotisme personnel, & ce dernier cri a enfanté les maux & les persécutions. A Saint-Domingue on a fait la contre-révolution par le ministère des blancs, comme à la Martinique on l'a fait par le ministère des mulâtres. La populace effrénée, cette horde de brigands qui ne vivent que d'aumônes & d'industrie, dès les premiers instans ont influé sur toutes les élections; & les propriétaires perdus de dettes, de concert avec les contre-révolutionnaires de France, malgré leur minorité, ont tenu deux ans la colonie en échec, & ont entretenu le volcan de la contre-révolution. Les députés des colonies parviennent à se faire recevoir aux états-généraux, & tandis que dans les îles on étouffoit le cri de la liberté, la députation illégale des colonies méditoit dans l'assemblée nationale, le grand œuvre de l'indépendance. Les assemblées coloniales secondoient les vœux des colons contre-révolutionnaires. Déjà l'assemblée de Saint-Marc avoit sanctionné l'indépendance & croyoit cacher ses mauvaises intentions sous la haine du pouvoir exécutif.

L'assemblée générale n'a-t-elle pas fait connoître son desir de seconder le joug de la métropole, lorsqu'on s'écrioit dans son sein: nous ne devons rien à la France; l'Angleterre trouvera en nous des sujets fideles, &c. Le président de cette assemblée n'a-t-il pas paru avec la cocarde noire? Pourquoi M. Blanchelande ne s'est-il pas mis en campagne pour dissiper les negres? Pourquoi a-t-on négligé de prendre les mesures pour arrêter l'insurrection? Pourquoi les députés n'ont-ils pas parlé du concordat passé entre les gens de couleur & les blancs? Ah! si la bonne-foi est bannie des colonies, elle ne l'est pas de la France.... Le crime n'appartient pas à la couleur, mais à la soif du despotisme.... L'esclavage doit être le plus grand foyer des crimes, parce qu'il est le plus grand des fléaux.

Conclusions.

Les causes des troubles sont dans l'ignorance des noirs, dans l'esprit de domination des colons, dans les outrages faits aux mulâtres, dans l'opiniâtreté de l'esprit de mystère

avec lequel on a traité les affaires coloniales, dans l'incertitude des décrets de l'assemblée nationale constituante, dans l'inexécution des loix, &c. &c.

Les auteurs des troubles, ce sont ceux qui ont refusé d'arrêter les progrès de la conspiration, ce sont ceux qui ont refusé de se mettre en campagne contre les révoltés; ce sont ceux qui se sont adressés à d'autres puissances, au lieu de s'adresser à la métropole, ceux qui ont mis un embargo sur tous les vaisseaux, qui ont insulté à la philosophie, &c. &c.

Telle est la substance d'un discours, dont la lecture a duré près de quatre heures. Comme on le voit, M. Brissot n'a articulé aucun fait particulier, & nous a laissé dans notre incertitude. Il résulte de tout ce qui a été dit sur les troubles des colonies, que l'opiniâtreté des uns à opposer l'état des choses aux principes, & l'opiniâtreté des autres à opposer leurs principes à l'état des choses, ont également contribué à allumer le feu de la révolte. Peut-être le rapport du comité dissipera-t-il les ténèbres qui nous dérobent encore la lumière.

M. Guadet s'est écrié, après M. Brissot, qu'il n'y avoit qu'un moyen de sauver les colonies, c'étoit d'ordonner l'exécution provisoire du concordat passé entre les blancs & les gens de couleur. MM. Ducos & Vergniaux ont appuyé cette proposition.

Ce dernier observoit qu'on ne violeroit point la loi du 23 septembre, puisque les colons eux-mêmes avoient souscrit la mesure qu'on proposoit. Déjà plusieurs membres demandoient que la motion fût mise aux voix, lorsque M. Aubert-Dubayet a demandé l'ajournement. L'assemblée, disoit-il, est profondément convaincue qu'une des causes des troubles des colonies est la contradiction des décrets de l'assemblée constituante, portés avec tant de précipitation. Eh bien! profions donc de l'expérience, & n'agissons plus avec cette précipitation qui a été si funeste.

L'assemblée a ajourné la proposition de M. Guadet à samedi. Elle a ordonné l'impression du concordat & du discours de M. Brissot.

Paiement des six premiers mois 1791. Lettre P. Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with 2 columns: City and Exchange Rate. Includes Amsterdam, Cadix, Hambourg, Gènes, Londres, Livourne, Madrid, Lyon.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 1<sup>er</sup> décembre 1791.

Table with 2 columns: Financial Instrument and Value. Includes Actions des Indes, Empr. de 1782, Empr. de 125 millions, etc.

CONTRATS.

Table with 2 columns: Contract Type and Value. Includes Première classe, Seconde classe, Troisième classe.

SPECTACLES

Théâtre de la Nation. Aujourd'hui, le Philosophe sans le savoir, & la Gagure imprévue. Théâtre Italien. Auj. les Evénemens imprévus, & Azémia ou les Sauvages.

Vertical text on the right edge of the page, including 'G A', 'I', 'TOUTE la', 'l'approfondir', 'En face', 'Monte-Caval', 'la Magdeleine', 'niere, un br', 'appelleraient l', '& leurs dir', 'curieux s'of', 'filles; mais', 'même bruit', 'avoir obtenu', 'le courent', 'jardinier, p', 'le même br', 'trompés. C', 'écouries du', 'nassere. Ma', 'reos person', 'toit, & l'e', 'que ce bru', 'voit pas p', 'différentes', 'sonnemens', 'certaine. C', 'cavation q', 'séquence d', 'n'a jusqu'à', 'table caus', 'Les pri', 'ville reafe', 'niers vifit', 'les antiqu', 'L'anar', 'France; de', 'le respect', 'tres-gran', 'brouillon', 'd'exercer', 'de donna', 'impréfa', 'rit dans', 'Quel pa', 'encore t', 'consulte'